

LE PALAIS-BOURBON ET LES DÉPUTÉS

Les députés



Leur mandat

5 ans.



Leur condition de candidature

Avoir plus de 23 ans.



Qui les élit ?

Les électeurs, par circonscription, au scrutin majoritaire à deux tours.



Leur rôle

- Proposent et votent les lois (avec les sénateurs mais les députés ont le dernier mot).
- Approuvent (ou non) les budgets de l'État et de la Sécurité sociale (avec les sénateurs mais les députés ont le dernier mot).
- Investissent ou renversent le gouvernement.
- Peuvent réviser la Constitution (avec les sénateurs).
- Contrôlent le gouvernement.

La Salle des séances du palais Bourbon, à Paris

Assemblée nationale

7^e arrondissement de Paris

L'hémicycle :

Les députés y ont chacun leur "strapontin" et siègent par groupe politique (PS, PC et UDF à la gauche du président, UMP sur le reste des bancs).

Le président de l'Assemblée :

Il est élu par les députés en début de législature. Il dirige les débats et les services de l'Assemblée avec l'aide du "bureau" (vice-présidents et questeurs élus parmi les députés). Il choisit un tiers des membres du Conseil constitutionnel.

Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée depuis 2002.

La droite

La gauche

Les bancs

du gouvernement :

C'est là que s'assoient les ministres quand ils viennent défendre une loi ou répondre aux questions des députés.

Les commissions :

Il y en a six, chacune est spécialisée dans un domaine de la loi. Elles rassemblent des députés de tous les groupes et examinent dans le détail chaque loi avant le vote.

7 assemblées différentes depuis 1978

■ Gauche ■ Droite ■ Extrême droite

